
Rapport de la COFIN sur le préavis 17 / 2017 concernant le projet de budget 2018
13 novembre 2017

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 26 octobre et le 6 novembre 2017 à 19h30 pour délibérer du budget.

Présents : Monsieur Alain Vionnet, Président
 Monsieur Stéphane Jaquet, Vice-président et rapporteur (excusé la séance du 6 novembre)
 Madame Anne Morier
 Madame Barbara Mali de Kerchove
 Monsieur Eric Rochat (excusé la séance du 26 octobre)
 Monsieur Marc Châtelain
 Monsieur Roland Rapin

La Municipalité, le Chef des finances et le Secrétaire municipal ont pris part aux séances et les membres de la COFIN les remercient chaleureusement pour leur souci d'information et de transparence, pour la qualité des renseignements et des réponses fournis sur leurs dicastères respectifs ainsi que pour le temps consacré et la confiance témoignée à vos commissaires qui ont eu à disposition, sans restriction aucune, toute la documentation désirée.

En préambule le Syndic rappelle les éléments qui ont conduit à l'augmentation du taux d'imposition pour 2018 (voir préavis 14/2017 arrêté d'imposition) et le rapport de la COFIN y afférent. Le Syndic énumère également les principes directeurs pour l'établissement de ce budget, soit la recherche de mesures d'économies en parallèle avec l'augmentation du taux d'impôt pour retrouver l'équilibre financier dans les comptes et résorber le découvert accumulé.

En introduction, la COFIN souligne que le budget 2018 est bénéficiaire et présente un excédent de recettes de CHF 24'580 (excédent de charges de CHF 826'045 au budget 2017) et salue l'effort de la Municipalité pour équilibrer le budget. Cela représente une amélioration par rapport au budget 2017 de CHF 852'000 en chiffres ronds et une très nette amélioration par rapport aux excédents de charges des comptes 2016 et 2015. Ces améliorations s'expliquent principalement par la hausse de 3 points du taux d'imposition et la diminution de la facture sociale suite à la baisse des rentrées fiscales.

Il faut relever que le budget 2018 présente d'une manière globale les évolutions suivantes (pages 2 et 3 du préavis et 49 et 50 du budget) :

- Le faible accroissement des charges de personnel (rubrique 30), qui bien qu'en légère augmentation par rapport aux comptes 2016 et au budget 2017 n'est que très partiellement due à une augmentation du nombre d'EPT (+0.2) mais s'explique plutôt par des augmentations statutaires et la double charge durant 3 mois du responsable du bureau technique ainsi que les frais de recherche y relatifs.
- Les biens et services demeurent très stables par rapport au budget 2017 après avoir enregistré une forte diminution dans le budget 2017 principalement en raison du changement de mode de comptabilisation de l'entretien lourd des routes et des bâtiments.
- Les charges financières diminuent légèrement grâce aux taux actuellement très favorables des emprunts qui sont renouvelés à des conditions plus avantageuses pour une dette totale relativement stable.
- En neutralisant l'amortissement du découvert de CHF 285'000, les amortissements diminuent légèrement en raison de l'arrivée en fin de période d'amortissement de certains objets et en

l'absence de nouveaux investissements significatifs.

- Les recettes d'impôts augmentent par rapport au budget 2017 et aux comptes 2016 pour refléter l'augmentation du taux d'imposition.
- Les participations et remboursements de collectivités publiques sont en diminution et reflètent principalement la baisse de la participation à la facture sociale cantonale et à la péréquation horizontale en raison de la diminution des recettes.
- La COFIN constate en résumé que les charges budgétées 2018, avec une hausse de CHF 20'900, sont maîtrisées et reflètent les mesures d'économie recherchées par la Municipalité. Les revenus sont en augmentation ce qui permet de présenter en 2018 un budget équilibré tout en prévoyant un amortissement du déficit.

La marge d'autofinancement 2017 est positive de CHF 3'345'680 (CHF 2'585'705 en 2017) en raison des importants investissements réalisés en 2015 qui induisent une augmentation des amortissements, elle s'améliore nettement grâce à l'équilibre financier retrouvé.

Le plan d'investissements 2017 prévoit des dépenses de CHF 11.7 millions en augmentation par rapport à l'exercice précédent (budget 2017 CHF 9.5 millions). Au vu des investissements à venir, notamment en matière de routes (Boulingrins, Traversée du village, ...), il conviendra de vérifier si le changement de méthode comptable pour l'entretien lourd des routes se justifie toujours et si un retour à l'ancienne pratique pour bénéficier des retours de dépenses thématiques ne devrait pas être envisagé.

Vous trouverez ci-dessous les questions posées par la COFIN, ainsi que les réponses données par la Municipalité.

Questions posées à la municipalité, (réponses en italique)

Questions et remarques générales

220.00/3330.00 Amortissement du découvert :

Q : Pourquoi le découvert est-il amorti ? Le découvert ne s'amortit normalement pas mais se résorbe par des excédents de recettes, autrement dit, il faut faire du bénéfice pour supprimer le découvert au bilan.

R : Si comptablement l'amortissement du découvert peut-être discutable, cette manière de comptabiliser présente l'avantage de mettre en évidence l'utilisation du point d'impôt prévu à cet effet et par ailleurs le compte utilisé existe dans le plan comptable prévu par le Canton.

410/3011.00 Bureau technique charges salariales et sociales

Q : Vu la fin d'activité du chef du bureau technique, des contacts ont-ils été pris avec Blonay pour une fusion de nos deux bureaux ?

R : La procédure de mise au concours se fera uniquement par la commune de St-Légier – La Chiésaz.

Report des charges cantonales

Q : Dans son préavis, la Municipalité propose un tableau récapitulatif des charges de péréquation intercommunales, ce qui est à saluer. Ces charges représentent 20% du budget communal global et il nous semble important de comprendre comment leur répartition s'organise entre les communes.

La Commission a demandé un tableau récapitulatif de ces charges et de leur clé de répartition entre les partenaires concernés. Le document qui nous a été remis par le boursier (annexé au présent rapport) est complet et très utile mais il pourrait être complété en y indiquant l'autorité de décision et en spécifiant le mode de calcul par type de charges.

R : Pour la demande de tableau récapitulatif, le travail est totalement disproportionné par rapport aux informations que l'on peut trouver sur les sites respectifs de ces associations intercommunales.

Le calcul des écarts ainsi que les participations des autres communes (qui verraient alors les mêmes écarts) ne semblent pas opportun au vu des heures à y consacrer.

Par ailleurs, les adresses de ces sites se trouvent en fin de la partie "textes" du rapport de gestion et ce depuis de nombreuses années.

Le chef du service des finances a établi un tableau synthétique de la clé de répartition des participations st-légerines (uniquement). (voir document en annexe).

Q : On peut constater une diminution progressive du coût des charges cantonales sur ces quatre dernières années (y.c. budget 2018). Cette diminution correspond à notre situation financière et nous pouvons nous en réjouir. Il est inquiétant en revanche de constater une augmentation constante des charges intercommunales et de péréquation qui elle témoigne d'un mécanisme sans relation directe avec notre situation communale. Je proposerai par voie de motion de demander à la Municipalité de revisiter tous les mécanismes de péréquation et de charges intercommunales (110.3520 – 220.3520.01 – 150.00 Ecoles de musique, ...) dans le but d'en éliminer les doublons, même si la convention est de longue durée. Il devient indispensable de disposer d'une vision détaillée de l'attribution des montants de la péréquation aux différentes activités auxquelles les destinent leurs bénéficiaires.

R : La « revisite » des mécanismes de péréquation, donc de la renégociation des différentes conventions existantes s'effectuera dans le temps.

1 ADMINISTRATION GENERALE

Compte 101 3011.00 Traitement de la secrétaire du Conseil

Q : Le budget de la secrétaire passe de CHF 10'000 à CHF 11'000. Certes le coût était de CHF 15'000 mais que prévoit-on d'exceptionnel pour une augmentation de CHF 1'000 ?

R : Coût calculé sur la base de 10 séances à CHF 1'100 selon le tarif admis par le Conseil Communal le 26 septembre 2016.

Compte 110 3520.00 part à des charges intercommunales

Q : Dans les commentaires : la participation à Montreux - Vevey Tourisme augmente de CHF 50'000 par rapport aux comptes 2016. Quelle en est l'explication ?

R : Le calcul se fait notamment au prorata du nombre de lits et de nuitées d'hébergement. L'ouverture du Modern Times a donc une incidence importante.

2 FINANCES

210.00 Impôts

Q : Comment est évaluée la rubrique impôts ?

R : La rubrique impôts a été évaluée en se basant notamment sur l'augmentation de 3 points d'impôts du coefficient cantonal, les impôts effectifs des exercices précédents, sur les acomptes perçus en 2017 et en tenant compte des perspectives de croissance édictées par le canton ainsi que de montants à percevoir au titre des taxations des années précédentes. Les diminutions de recettes notées dans les comptes précédents ont également été considérées dans le cadre d'une approche plus conservatrice.

Le poste reflète ainsi des recettes d'impôts en augmentation de CHF 587'000 par rapport au budget 2017 et en augmentation de CHF 2'090'000 par rapport aux comptes 2016.

	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Taux d'imp.	70	67	67	66	66	68	68	66
Budget	24'331	23'744	25'485	23'925	21'545	20'690	20'170	18'064
Réalisé		19'871	22'241	22'003	24'718	23'648	22'130	19'234
Différence			-3'244	-1'922	3'173	2'958	1'960	1'170
Diff. %			-12.7	-8.0	14.7	14.3	9.7	6.5

Le réalisé 2017 représente la situation au 30.09.2017.

2303303.00 Amortissement du patrimoine financier

Q : Pourquoi le patrimoine financier est-il amorti, sa valeur réelle étant supérieure à sa valeur comptable ?

R : La Municipalité est en attente d'une réponse de la fiduciaire pour savoir si ces amortissements peuvent être suspendus, en l'état ils ont été maintenus conformément à la pratique des années antérieures.

3 DOMAINES & BÂTIMENTS

320 Forêts 3011.00 Traitements du personnel

Q : Comment expliquer la baisse du poste traitements du personnel.

R : En 2018, il est prévu un apprenti en moins.

320 Forêts 3080.00 Personnel intérimaire

Q : Le poste personnel intérimaire augmente de plus de 100% à 31'000 CHF. Quelle en est la raison ? Cette augmentation est-elle liée à la réduction du poste 3189.00 du même numéro de compte ?

R : Le plan de gestion des forêts, qui doit être revu de manière régulière, et qui le sera en 2018, a été évalué à 10'000 CHF. Un civiliste (durant 2 mois) et un stagiaire collaboreront à l'établissement de ce plan.

320 Forêts 3115.00 Achats machines & véhicules

Q : Une augmentation d'environ 25'000 CHF est constatée, comment s'explique-t-elle ?

R : Cette augmentation correspond à l'acquisition d'une nouvelle déchiqueteuse mobile (transportée au moyen d'une remorque), évaluée à 26'000 CHF.

320 Forêts 3161.00 Loyers & Fermages

Q : D'où provient l'augmentation du poste pour 2018 ?

R : Il s'agit de la location du site En Bende.

320 Forêts 3185.00 Honoraires gestion des arbres

Q : A quelle dépense correspondent les 10'000 CHF budgétés ?

R : Il s'agit ici des frais de tomographie afin de connaître l'état de santé d'arbres critiques en matière de sécurité.

350 Compte général 3011.00 – 3091.00 Traitements du personnel

Q : En comparant les divers frais de personnel du compte général des bâtiments, on constate une augmentation de près de 60'000 CHF entre 2017 et 2018. Quelle en est la raison ?

R : Il est prévu une augmentation de 0.2 EPT dévolus à des activités administratives. Par ailleurs, l'effectif du service bâtiments est très jeune et donc soumis sur-proportionnellement à des augmentations de salaire statutaires.

351.01 Deux-Villages 21 3161.00 Loyer

Q : On constate une augmentation de charges de 2'000 CHF entre 2017 et 2018 pour cet objet. Or, parallèlement, une baisse des revenus de 1'000 CHF est prévue au budget. N'est-ce pas illogique ?

R : Le montant de 2'000 CHF correspond à la location d'un local pour y déposer du matériel, pas lié aux revenus de location.

351 Patrimoine financier Remarque générale

Q : Le patrimoine financier est constitué de nombreux objets, dont plusieurs présentent une situation financière défavorable (p.ex. Tusy, Fontannaz-David). Compte tenu de la situation financière de la commune, mais aussi l'avantage, en matière de péréquation, que représentent des revenus du patrimoine immobilier, une réflexion plus orientée sur un patrimoine profitable ne serait-elle pas souhaitable ?

R : Les revenus du patrimoine ne figurent pas forcément dans le patrimoine financier. Pour l'exemple mentionné de Fontannaz-David, les revenus se retrouvent sous location d'alpage (compte 321.00, 4232.00).

352.10 Grange (annexe auberge communale)

Q : Il figure un montant de CHF 1'150 de maintenance pour l'annexe de l'auberge. Aucun budget de réfection pour le bâtiment historique, couvert de plastique à 100m. de la Chiésaz depuis trois ou quatre ans. Quelles sont les intentions de la Municipalité ?

R : En ce qui concerne l'annexe de l'auberge, un préavis municipal devrait être déposé en 2018 en-core, voire tout d'abord un crédit d'étude.

35 Bâtiments

Remarque générale

Q : Les frais d'entretien courant / contrats de services pour l'ensemble de notre patrimoine représentent près de 350'000 CHF. Ces frais sont-ils regroupés en appels d'offre marchés publics ?

R : Les frais d'entretien se composent de thèmes aussi divers que la maintenance des ascenseurs, le contrôle des extincteurs, etc. La municipalité fait son possible pour confier des lots lorsque cela est possible.

4 TRAVAUX

410.3092.00 Frais de recherche de personnel

Q : Frais de recherche de personnel : le montant de 25'000 francs concerne le prochain départ à la retraite du chef du bureau technique. Est-il possible de nous préciser quelle sera la procédure choisie pour trouver le successeur de Monsieur Krümel ?

R : Un mandat a été attribué à un professionnel de la recherche de personnel, afin de procéder aux entretiens de sélection.

430.01 Routes - entretien lourd

Q : Dans le préavis, il est expliqué que le montant en question ne dépassera pas 8 points d'impôt, soit environ 2,5 millions de francs (8 x 300'000.00 environ). Pour faire cette analyse, la Municipalité doit avoir un aperçu relativement précis de ces dépenses. Dans ce sens, la COFIN devrait pouvoir disposer de cette appréciation, d'autant plus, sauf erreur, que ce sont les travaux qui seront effectivement réalisés, donc découlant de préavis déjà adoptés par le Conseil communal.

R : Les montants sont inscrits au plan des investissements, pour 800'000 francs. Il y aura deux préavis dans le courant de l'année, comme en 2017. Le premier est en préparation et sera présenté au début de l'année 2018.

450.02.3188 Transport et élimination des déchets

Q : Augmentation de plus de 60'000 francs à ce poste. Quelles en sont les raisons ? Dans le cadre des séances des groupes de travail du projet de rapprochement Blonay-St-Légier-

La Chiésaz, il nous a été rapporté que le mode de financement des transports de déchets était différent entre Blonay et St-Légier, avec une différence financière relativement importante et plus élevée à St-Légier. La Municipalité a-t-elle l'intention de revoir ce mode de financement ?

R : Le contrat avec le fournisseur de prestations est conclu pour 5 ans et il est en vigueur depuis le 1er juillet 2016. L'augmentation est la conséquence notamment de l'introduction du service Gastrovert pour les déchets cuisinés. C'est également lié aux travaux de manutention au centre de tri.

Concernant la comparaison avec Blonay, les prestations sont très différentes, entre un ramassage au temps ou au nombre de tournées.

460.00.3811/4811 Attribution au fonds de réserve/prélèvement du fonds de réserve

Q : Le montant mis en réserve en 2017 est entièrement utilisé en 2018. La Municipalité pourrait-elle expliquer comment fonctionnent ces deux postes ?

R : Le compte 460 est un compte équilibré. Suivant les années, les charges sont supérieures aux revenus, d'autres années c'est l'inverse. Cela dépend des travaux effectués. Ces deux comptes servent donc de balance pour parvenir à l'équilibre.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Compte 520.3522.00, participation à diverses communes

Q : Le budget des écoles et des domaines y relatifs (transports, bibliothèque) diminue: s'agit-il d'une diminution des prestations communales?

R : Non, c'est le nombre d'élèves provenant de St-Légier qui diminue, pour représenter 43% du nombre total d'élèves

6 SERVICES GENERAUX ET POLICE

610.00 Police Riviera et cantonale, stationnement

620.00 Services généraux

3111.00 Achat mobilier, machines et équipement de bureau

Q : remplacement de 2 copieurs CHF 7'500.00

R : *Il s'agit d'un remplacement, les appareils étant arrivés en << bout de course >> et en fin de contrat de service (et pas d'entretien).*

3156.00 Entretien informatique

Budget 2017 100'000.00 Budget 2018 128'200.00

Q : à quoi correspond cette augmentation

R : *Le budget 2018 du compte n° 3156.00 comprend le remplacement d'un NAS (sauvegarde), soit CHF 2'400.00 ainsi que d'un SAN (données), pour CHF 23'400.00.*

Il s'agit sans ces deux cas d'achats ponctuels (pour une durée de 5 ans).

630.00 Police sanitaire

3524.00 Frais hygiène et santé publique

Q : Plus de poste au budget ?

R : *Pour le compte 3524.00, aucun montant n'est jamais porté au budget.*

Une dépense pourrait consister à un nid de guêpes, seule une dépense ayant été une fois engagée.

VŒU :

Par ailleurs, la commission formule le vœu que lui soient adressés, en complément du budget communal et du préavis, les budgets des structures et dispositifs intercommunaux pour lesquels la participation communale dépasse CHF 120'000.- tels que la bibliothèque intercommunale, l'établissement scolaire, la Fondation intercommunale pour l'accueil des enfants, l'ASR, le SDIS, etc. En effet, à la différence des comptes et des rapports de gestion, ces budgets ne sont généralement pas disponibles sur les sites des organismes concernés.

Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, la COFIN recommande, à l'unanimité des membres présents, aux membres du Conseil communal d'adopter la conclusion du préavis présenté, soit:

- adopter le projet de budget 2018 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Dépenses :	CHF	33'789'290.00
Recettes :	CHF	<u>33'813'870.00</u>
Excédent de recettes	CHF	<u>24'580.00</u>

Pour la COFIN :

Le président



Alain Vionnet

Le rapporteur



Stéphane Jaquet

Commune de St-Légier-La Chiésaz
Clé de répartition des différentes charges intercommunales et cantonales

N° de compte	Charges intercommunales	Clé de répartition	Budget 2018
352000.11000	Montreux Vevey Tourisme	3/4 population, nombre de lit et de nuitée, 1/4 nombre d'entreprises tertiaires + café et restaurants	CHF 123'000.00
	CIEHL	CHF 5.00 par hab.	CHF 25'650.00
	PROMOVE	CHF 4.00 par hab.	CHF 20'000.00
	Conservatoire de musique Montreux-Vevey	CHF 7.35 par hab. + CHF 485.00 par élèves	CHF 32'000.00
	Service des affaires intercommunales Riviera	CHF 9.80 par hab.	CHF 50'500.00
	Fonds intercommunal pour la culture	CHF 46.50 par hab.	CHF 238'500.00
	SIGE, contrôle des viandes	Charges nettes/population Riviera * STL	CHF 14'500.00
	SIGE, frais fonctionnement abattoir	Charges nettes/population Riviera * STL	CHF 31'500.00
	Fonds intercommunal pour jeunes sportifs	CHF 7.00 par hab.	CHF 36'000.00
	Piste de fonds des Pléiades	Total du montant à répartir/15%	CHF 4'500.00
	Inspections des chantiers	par chantier	CHF 16'000.00
	Passeport-vacances	CHF 50.00 par participant	CHF 6'000.00
	Défense contre la grêle	Vignes + cultures = 75% // 25% par hab.	CHF 1'000.00
	Pléiades, exploitations des téléskis	CHF 10.00 par hab.	CHF 51'300.00
	Société de sauvetage Vevey & environs	CHF 0.50 par hab.	CHF -
	Paroisse de la langue allemande	Charges nettes/population Riviera * STL	CHF 2'000.00
	Club veveysan de tennis	CHF 80.00 par joueur	CHF 7'500.00
	Bus Petit Prince	Hab. + coefficient	CHF 3'000.00
	Transports bénévoles	Forfait	CHF 1'200.00
	Commission de prévention	CHF 1.00 par hab.	CHF 5'130.00
	Dotation capital fondation équipement touristique Riviera	Forfait	CHF 2'500.00
	Parking des Motalles - Bus Navette et Securitass	50% charges nettes à la commune de Blonay	CHF 10'000.00
	Frais stand de tir de la Barmaz	CHF 50000.00/nb d'habitants concernés * hab STL	CHF 3'500.00
	SPA du Haut-Léman	Forfait	CHF 2'500.00

Commune de St-Légier-La Chiésaz

Clé de répartition des différentes charges intercommunales et cantonales

<u>N° de compte</u>	<u>Charges intercommunales</u>	<u>Clé de répartition</u>	<u>Budget 2018</u>
351200.15000	Ecoles de musique	CHF 8.50 par hab.	CHF 49'000.00
351700.18000	Indemnisation entreprises transports publics	Population + qualité de desserte	CHF 778'800.00
452200.35000	Eglise la Chiésaz	Heures conciergeries	CHF 12'180.00
	Fondation REBSL	Heures conciergeries	CHF 93'720.00
	Frais bâtiments scolaires	Heures conciergeries, entretien, amortissement + intérêts	CHF 858'000.00
465900.35110	Restaurant de la Châ	50% des charges nettes, participation commune de Blonay	CHF 450.00
427100.35213	Crèche-Garderie au Lazé, loyer	Surface	CHF 137'000.00
352200.52000	Etablissement scolaire Blonay-St-Légier	par élève	CHF 185'500.00
	Frais de transports scolaires	par élève	CHF 384'500.00
	Frais de bibliothèque intercommunale	50% Population + 50% élèves	CHF 131'000.00
	Commune de Vevey/Lausanne	par élève	CHF 19'000.00
352200.54000	Participation orientation professionnelle	CHF 0.919 par hab.	CHF 5'000.00
352400.56000	Participation au soins dentaires	par élève	CHF 20'000.00
452200.58000	Eglise la Chiésaz	50% des charges nettes, participation commune de Blonay	CHF 50'450.00
352200.58001	Chapelle St-Antoine	50% des charges nettes, participation commune de Blonay	CHF 5'200.00
452200.58002	Communauté catholique	50% des charges nettes, participation commune de Blonay	CHF 39'500.00
351100.61000	Participation police cantonale	Par point d'impôt	CHF 395'000.00
352100.61000	Participation ASR	CHF 192.00 par hab. pondérés	CHF 988'000.00
352100.65000	Participation SDIS Riviera	par habitant	CHF 165'500.00
352100.66000	Participation ORPC Riviera	par habitant	CHF 118'000.00
352500.71000	Part aux services sociaux intercommunaux	CHF 10.98 par habitant + nombre de cas	CHF 80'500.00
351500.72000	Facture sociale	Couche 1 recettes conjoncturelles	CHF 725'000.00
		Couche 2 écrêtement de la capacité financière	CHF 489'000.00
		Couche 3 paiement en points d'impôt écrêtés	CHF 4'588'000.00
365500.72000	Accueil de jour des enfants	Par prestations consommées	CHF 1'492'650.00
365500.73000	Contribution à l'AVASAD	CHF 95.50 par hab.	CHF 490'000.00